

Mondialisation et mutations du travail et de l'emploi : une solution alternative, l'économie solidaire ?

Eric Dacheux GRIL Roanne

Daniel Goujon GRIL-LATEC Université de Bourgogne

Patrick Ternaux CREUSET Université de St-Etienne, ERES Université de Grenoble 2

Résumé

Dans cette communication les auteurs s'interrogent sur les liens entre le phénomène de mondialisation / globalisation , l'évolution des marchés du travail et l'économie solidaire. Notre interrogation principale porte l'évolution du lien social dans un espace économique fluctuant. L'économie solidaire peut-elle être une alternative politique et sociale à la mondialisation ?

1. INTRODUCTION

L'économie mondiale se globalise et se régionalise. S'agit-il d'un phénomène nouveau et paradoxal ? Non, loin sans faut répondent les historiens car la mondialisation a plus de deux mille ans (Braudel.F 1985). Il est vrai que le développement des échanges et la mobilité des hommes et des capitaux ne sont pas un phénomène nouveau. Fernand Braudel a insisté sur l'émergence précoce d'un capitalisme commercial, bien antérieur à celle du capitalisme industriel. Il faut remonter au moins au XV^{ème} siècle pour voir la formation "d'économies-monde" (Braudel F. 1979). Au cours du XIX^{ème} siècle, la liberté de circulation des capitaux était considérable, nettement plus forte que celle existant avant la dérégulation des années 1980. Ces pratiques se sont accompagnées de configurations de pouvoir dont les formes ont évolué avec le temps de sorte que progressivement, les sociétés globales l'ont emporté sur les sociétés locales. Cela ne signifie pas pour autant que le local a disparu et de nombreux travaux en économie spatiale sont là pour nous le rappeler (Courlet C. 2001). Pourtant, les transformations du phénomène de mondialisation induisent des changements dans le pouvoir économique qui, selon certains, semble glisser progressivement des Etats-nations vers les « acteurs privés » (Michalet CA. 2000). Ce phénomène induit aussi une démultiplication des espaces et des formes de pouvoir économiques (Grou P. 2000). La période actuelle se caractérise par une transformation profonde des formes institutionnelles¹ (Boyer R. 1986). Ainsi sommes-nous passés, depuis la fin de la seconde guerre mondiale,

¹ Au sens de la théorie de la régulation, les formes institutionnelles comprennent la contrainte monétaire, le rapport salarial, les formes de la concurrence, les modalités d'adhésion au régime international et les formes de l'Etat.

d'une régulation fordienne de l'économie dont les formes institutionnelles opéraient sur des espaces essentiellement régis par l'Etat-nation, à une régulation de plus en plus normée par les grandes firmes multinationales industrielles et financières sous couvert d'une économie de marché à l'échelle mondiale. Ces quelques remarques générales nous ont conduit à nous interroger sur le sens à donner à ces mutations. Dans quelles mesures la mondialisation en tant qu'intensification sans précédent des échanges commerciaux au niveau mondial affecte-t-elle le fonctionnement des marchés du travail ? La globalisation financière n'est-elle pas plus redoutable? ².

L'idée centrale que nous défendrons dans la première partie de ce texte, c'est que le travail et l'emploi remplissent une fonction centrale indispensable à la pérennité du processus de mondialisation /globalisation. Ils servent de variable d'ajustement au marché du travail, mais aussi des produits et des services. La prégnance des stratégies des firmes multinationales et l'incidence des nouvelles formes de mobilisation de la main-d'œuvre ont des conséquences fortes sur les conditions de travail, le volume de l'emploi et du chômage. Par ailleurs, elles participent à une marchandisation des activités sociales et des rapports humains. De plus, on assiste à une modification de la répartition des revenus au profit du capital. Enfin, au niveau spatial, la mondialisation contribue au renforcement des inégalités non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi au niveau local en défaveur des bassins d'emplois mono industriels basés sur une main d'œuvre peu qualifiée. Autrement dit, même si au niveau global on peut mettre en lumière les effets économiques positifs de la mondialisation, on peut également mettre en avant, les effets déstructurants de cette dernière sur le lien social. Or, nous le verrons dans une deuxième partie, l'économie solidaire, vise, justement à rétablir le lien social. Nous analyserons comment elle répond aux quatre externalités négatives de la mondialisation mis en avant dans la première partie, mais aussi en quoi ses réponses sont souvent partielles et insuffisantes.

2. MONDIALISATION DES ECHANGES, GLOBALISATION FINANCIERE ET MUTATIONS DU TRAVAIL

Robert Boyer (1997) a proposé un recensement des acceptions du terme "globalisation" dans la littérature. Il peut s'agir : a) d'une convergence globale des marchés; b) d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale de la firme multinationale; c) d'un processus de redéfinition – par les firmes et à leur profit – des règles du jeu international contrôlées jusque-là par les Etats-Nations; d) de l'émergence d'une économie dans laquelle les économies nationales seraient décomposées et réarticulées au sein d'un système de transactions et de processus opérant directement au niveau international. On peut alors considérer comme François Chesnais (1994)

²Avant toute chose, il faut préciser que le terme de mondialisation n'existe pas dans la langue et la littérature anglo-saxonne qui lui préfère celui de globalisation. C'est donc dans un seul souci de clarté dans l'exposé que nous faisons, comme certains autres (Michalet C.A., 1993), une distinction entre ces deux termes, sachant bien que par ailleurs, ces processus sont en vérité fortement imbriqués l'un dans l'autre, la mondialisation et la globalisation n'étant qu'une forme nouvelle d'internationalisation.

que la mondialisation était un processus contrôlé par les Etats et la globalisation, un processus dont les acteurs principaux sont les firmes. En effet, un nombre croissant d'entreprises mondialisées ou "globalisées" intègrent leurs activités au plan mondial dans toutes les dimensions : approvisionnement, production, commercialisation et distribution, R&D, gestion et financement (Andreff W. 1996; SESSI, 1996). Le "*made in*" céderait le pas au "*made by*". Ce qui semble nouveau avec la mondialisation, c'est la multiplication du nombre des acteurs, le volume des opérations d'échanges et l'intensité des transactions, et surtout une interpénétration croissante des "économies locales". Parallèlement aux nouvelles stratégies internationales des firmes - investissements internationaux, échanges et coopération internationale inter-firmes afin d'assurer leur expansion internationale et de rationaliser leur production – et probablement afin d'accompagner leur développement dans un souci de sortie de crise et de retour à la croissance, on a assisté à de profondes réformes des institutions et des organisations internationales. A ce propos, Robert Boyer (1998) a avancé quatre séries de facteurs à l'origine de la transformation au cours des vingt dernières années qui n'ont pas été sans impact sur le fonctionnement des marchés du travail. Ces facteurs sont :

- **la percée des nouveaux pays industrialisés à bas salaires**, principalement ceux du Sud-Est asiatique, qui exerceraient de fortes pressions concurrentielles sur l'organisation productive des vieux pays industrialisés;
- **la phase actuelle de l'intégration européenne** qui n'est pas sans effet sur l'évolution du rapport salarial;
- **l'ampleur du chômage** observé pour un grand nombre de pays européens souvent imputé à un excès de protection sociale;
- **la libéralisation de la plupart des systèmes financiers nationaux**, la "déterritorialisation" de certains marchés et la multiplication des nouveaux instruments financiers conduisent à des modes de régulation originaux qui mettent en porte à faux les anciennes formes institutionnelles, en particulier les institutions du marché du travail qui ne parviennent pas à s'ajuster aux nouvelles dynamiques de la concurrence et de l'innovation financière.

Cette série de facteurs peut nous servir de vecteur d'analyse des principales mutations touchant au travail et à l'emploi. En quoi et pourquoi la mondialisation / globalisation affecterait-t-elle le fonctionnement des marchés du travail ?

Dans un second temps, l'accent sera mis sur les conséquences sociales et politiques de ces mutations.

2.1 De quelques faits stylisés

Il ne nous semble pas inutile de rappeler quelques caractéristiques de l'évolution économique mondiale afin d'éclairer les prochains développements concernant les changements du rapport salarial.³

³ Nous entendons par ce terme caractériser "les relations mutuelles entre différents types d'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés" (Boyer R. 1986). Nous aborderons par la suite ce qui constitue les configurations historiques du rapport capital-travail au sens de la théorie de la régulation.

Il est vrai que certaines tendances à long terme attestent d'une relative bonne santé de l'économie mondiale. Angus Maddison, grand spécialiste de l'étude de la croissance économique relève dans son dernier ouvrage (2001) quelques faits stylisés très intéressants. Entre 1950 et 1998, le PIB mondial a été multiplié par six avec un taux annuel moyen de croissance de 3,9% contre 1,6% entre 1820 et 1950. Le revenu réel par habitant a augmenté de 2,1% par an sur la même période. Les flux d'investissements étrangers vers les régions les plus pauvres sont passés de 4% en 1950 à 22% de leur PIB en 1998. Mais la tendance la plus marquante des deux dernières décennies est sans nul doute l'explosion du commerce mondial. Il a triplé⁴ au cours de cette période et, certaines années, la progression des échanges a été presque trois fois supérieure à celle de la production.

Pourtant, bien que notre époque (1973-2000) se classe en seconde position dans la typologie retenue par Maddison depuis 1820⁵, elle accuse un brutal ralentissement de la croissance par rapport à "l'âge d'or" (1950-1973) et surtout, un accroissement de l'écart de revenu par habitant entre les régions les plus pauvres et les régions les plus riches du monde qui passe de 13 pour un à "l'âge d'or" à 19 pour un actuellement. Depuis les "trente glorieuses", la dégradation des économies pauvres est alarmante. Le revenu par habitant de ces pays baisse de 0,2% par an depuis vingt cinq ans et depuis 1980, en Afrique, le PIB par habitant a cessé de croître et "le niveau atteint en l'an 2000 demeure inférieur à celui de l'Europe occidentale au milieu du XIX^{ème} siècle" (OCDE, 2001).

2.2 ...aux origines des mutations des marchés du travail.

Ces tendances mondiales sont révélatrices d'un retournement très net dans le choix des politiques économiques privilégiées par les pays industrialisés avec une nette différence entre l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis. Pour de multiples raisons, la plupart du temps indépendantes de la qualité intrinsèque de leur économie, les Etats-Unis ont suivis depuis 1973, une politique économique bien plus efficace que celle de l'Europe et du Japon, tout au moins dans les apparences, en ce qui concerne l'exploitation du potentiel de croissance de revenu. Le taux de chômage a baissé pour être moitié moins important que celui de l'Europe grâce à un marché du travail beaucoup plus flexible et une économie plus intégrée. Avec la principale devise de réserve et commerciale au monde, habitués à la libre circulation des capitaux internationaux et peu soucieux des fluctuations de change, les Etats-Unis ont été les gagnants de la globalisation des marchés de capitaux, le reste du monde contribuant à financer le déficit de leur balance des paiements.

⁴ En 1980, les exportations de biens et services représentaient environ 2400 milliards de dollars. En 1995, les exportations dépassaient 6000 milliards de dollars. Sur la même période, les échanges de services triplèrent, passant de 400 milliards à 1230 milliards, et le commerce des marchandises faisait plus que doubler (Source : Chelem-Cepii).

⁵ Angus Maddison retient cinq phases de développement depuis 1820 et récuse par la même occasion les vues de Kuznets (1955) sur le moment du passage à ce qu'il appelle la "croissance économique moderne". Selon Maddison, la transition a pris place autour de 1820 et non pas en 1760. Contrairement à certaines idées reçues, la période actuelle est classée en seconde position après l'inévitable "âge d'or" de l'après guerre.

Sur la même période, pendant que l'emploi progressait aux Etats-Unis de 41% de la population en 1973 à 49% en 1998, la moyenne européenne passait seulement de 42% à 44%, ceci avec un taux d'inflation inférieur aux Etats-Unis par rapport à l'Europe. Le vieux Continent a enregistré un ralentissement inévitable de ses gains de productivité. La cause de cet état de fait et de la progression plus lente en Europe qu'aux Etats-Unis du revenu par habitant a été imputé à la morosité des marchés du travail et de l'emploi. Mais cette explication semble insuffisante. Une autre piste est plus satisfaisante.

Elle s'appuie sur les choix en matière de politique économique des gouvernements qui renvoient à deux modèles bien distincts. Le premier correspond au modèle anglo-saxon : l'ajustement s'effectue par la flexibilité salariale. C'est la porte ouverte au "working poors"; le chômage est moins important au prix de salaires misérables. Le second modèle répond à l'éthique européenne, tout au moins avant la mise en place des critères de convergence de Maastricht : l'ajustement est quantitatif; il s'effectue par des différences d'accès à l'emploi et se manifeste par un chômage de masse. Mais le résultat le plus étonnant de ces politiques, c'est que dans l'un comme dans l'autre cas, les populations les plus démunies restent pauvres : aux Etats-Unis, il leur faut parfois plusieurs emplois pour faire un salaire; en Europe, elles ont un revenu minimum strict, mais elles n'ont pas d'emploi. Mais telles que sont présentées les choses depuis 1973, l'aspect le plus dramatique du paysage économique de l'Europe de l'Ouest est l'augmentation du chômage.⁶ Certes il est possible de trouver plusieurs explications à cet état de fait.

Un premier argument récurrent est "celui de l'impact du commerce avec les pays "à bas salaires" sur l'emploi dans les pays avancés" (Berthaud P., Rocca M. 2000). En d'autres termes, les pays pauvres, à faible coût de main-d'œuvre, contribuent-ils à la crise du chômage dans les pays riches ? Rien n'est moins sûr et les avis sont tranchés sur cette question. On retrouve ici le premier argument soulevé par Robert Boyer dans ce papier. Le rapport de Jean Arthuis par exemple (1993), a fait état des effets désastreux des délocalisations d'entreprises, mais pas de ceux liés au commerce entre les pays avancés ou ceux de l'internationalisation des firmes ou des capitaux. Il est clair que les pratiques de délocalisation au sens strict ont un impact sur l'emploi, mais elles sont limitées à quelques secteurs spécifiques de nos économies (textile-habillement, cuir, métallurgie) et leurs effets économiques et financiers sont par conséquent limités au plan macroéconomique. Par exemple, les délocalisations d'activité dans le textile étaient pratiquées par l'Allemagne dès les années soixante dix, bien avant que nous envisagions d'éventuelles relations avec le processus de mondialisation et sans conséquences graves sur l'emploi de l'époque dans ce pays (Mouhoud E.M. 1990). En revanche, au niveau local ou régional, sur des sites à tradition industrielle peu diversifiés, à main-d'œuvre peu qualifiée ou trop spécialisée, les conséquences peuvent être très graves (Ternaux P. 1998, 1999). Au même titre, si l'on étend la notion à un sens beaucoup plus large qui englobe les investissements directs à l'étranger et la sous-traitance internationale, des effets négatifs se font sentir sur une grande partie des

⁶ Entre 1994 et 1998, le chômage en Europe a touché en moyenne 11% de la population active. Ce taux est plus élevé que celui des années trente et il est quatre fois supérieur à celui de l'âge d'or.

pays de l'OCDE (Wood A. 1994). Comme le souligne Berthaud et Rocca dans leur "survey" sur les relations mondialisation-travail (*Op.cit.*) : *le commerce avec les pays à bas salaires apparaît comme une cause importante d'inégalités au Nord – notamment entre les salariés qualifiés et les non qualifiés. L'effet quantitatif (la destruction de 9 à 12 millions d'emplois dans l'OCDE depuis le début des années 1970) résulte de phénomènes classiques de spécialisation internationale avec les réajustements internes de facteurs et les redéploiements d'activités que cela suppose.*

La nouvelle économie est une économie capitaliste qui se doit être informationnelle, cognitive et globale. Nous serions tenté de dire que seule la main-d'œuvre n'est pas globale, le travail demeure local (Castells M. 1998) en ce qui concerne essentiellement les emplois moyennement ou peu qualifiés. Car pour ce qui en est du personnel hautement qualifié, des « manipulateurs de symboles » selon l'expression de Robert Reich (1993), détenteurs de connaissances irremplaçables, l'emploi est prospère, l'individu devant être mobile et flexible. Ces nouvelles modalités de l'emploi ne sont pas forcément perçues de façon négative selon les régions du monde. Dans un certain nombre de cas, y compris pour des économies émergentes, la mondialisation s'est concrétisée "par une diminution de contraintes internationales pesantes favorables à une plus grande autonomie d'action" (Lamotte B., Mounier A. 1999; Fontvieille L., Michel S. 1999). A ce titre, la mobilité des activités productives vers les pays en développement, à l'inverse des salariés peu qualifiés des pays industrialisés, pourrait être un facteur très positif de développement pour ces populations à condition que les Etats de ces pays aient la maîtrise de ce développement. Ainsi y-a-t-il des régions qui gagnent et d'autres qui perdent (Benko G., Lipietz A. 1992, 2000).

- **Le second facteur participant aux mutations des marchés du travail est lié à la phase actuelle de l'intégration européenne.** Dans la mesure où la soupape de sécurité que représentait l'ajustement des taux de change ne peut plus être utilisée dans une Europe à monnaie unique afin de compenser l'hétérogénéité des évolutions nominales propres à chaque pays, il importe de trouver d'autres variables d'ajustement, en l'occurrence les salaires et la flexibilité des marchés du travail. Il est à cet égard significatif que l'Europe cherche ailleurs (Etats-Unis) ce qu'elle n'a pas trouvé chez elle. Ainsi fait-on une Europe libérale qui se rapproche du modèle global.

- **Le troisième facteur ne s'éloigne pas de cette logique et concerne en particulier la crise du rapport salarial.** Dans les années soixante, les relations professionnelles jouaient un rôle déterminant dans la formation et l'évolution des salaires et de l'emploi. Les entreprises s'accommodaient d'une concurrence oligopolistique sur le marché des produits et d'une fixation des salaires par des négociations collectives négociées au niveau sectoriel ou national. De même, la dynamique de la demande et de la production s'ajustait surtout sur l'espace domestique, la contrainte extérieure ne jouant qu'exceptionnellement. La politique économique respectait la position institutionnelle des salariés. La forme du rapport salarial était donc déterminant dans le mode de régulation fordien et il imposait sa logique aux autres formes institutionnelles.

De nos jours, prévaut une toute autre configuration. On évoque l'incontournable flexibilité des marchés du travail (Boyer R. 1987) en réponse à la concurrence internationale, au changement de méthode de production ou au risque de redémarrage de l'inflation. La notion de "désinflation compétitive" fait son apparition qui n'est rien d'autre qu'une façon exquise de concevoir une nouvelle répartition des revenus visant à restaurer la part des profits dans la valeur ajoutée, au détriment donc des salaires (Hoang-Ngoc L. 1996). Des réformes structurelles de déréglementation du marché du travail ont été entreprises afin de satisfaire aux impératifs du binôme compétitivité/productivité, à une plus grande mobilité de l'emploi et flexibilité salariale pour assurer les ajustements entre les secteurs et les firmes performantes et ceux (et celles) qui ne le sont pas. La politique économique semble désormais favoriser l'entreprise dans ses choix en matière d'emploi, au point que la gestion individualisée des ressources humaines paraît remplacer progressivement les négociations collectives. Ces bouleversements non seulement engendrent une segmentation accrue des marchés du travail (Doeringer P. et Piore M. 1971), mais participent à un éclatement du salariat en renforçant les disparités entre les salariés et en effaçant certaines lignes de démarcation entre salariés et travailleurs indépendants (Euzéby C. 1998).

- **Le quatrième argument : l'effritement de la dimension sociale du rapport salarial.** Le processus mondial de globalisation financière est particulièrement dangereux non pas uniquement parce qu'il menace la plupart des équilibres économiques, mais surtout parce qu'il risque de provoquer une rupture du lien social. Un auteur modéré comme Robert Reich (1993) qui ne refuse pas la mondialisation, voit la nécessité de la maîtriser pour des raisons de cohésion sociale. L'évolution mondiale de l'emploi ne s'oriente pas vers plus d'équité, loin s'en faut. Le fossé s'élargit au contraire entre une minorité d'individus qui valorise ses compétences à l'échelle de la planète et le reste de la population active qui est en concurrence avec les travailleurs du Tiers Monde. La globalisation financière, c'est la déréglementation au service de nouvelles formes de pouvoir ou plutôt du retour de vieux démons. C'est "la revanche des rentiers sur les salariés, des actionnaires sur les managers", mais c'est aussi l'émergence "d'un nouveau type de manager qui gère les activités industrielles de son groupe comme s'il s'agissait d'un portefeuille financier" (Michalet C.A., *Op.cit.*). Dans l'espace mondial, "les détenteurs du pouvoir économique sont les dirigeants des grandes firmes mondiales" (Grou P., *Op. cit.*). En réalité, l'objectif de la déréglementation est moins d'assurer le retour du marché que de libérer les acteurs privés de toute contrainte étatique. Le capital financier occulte de plus en plus le capital humain (Cohen D. 1999). Un "individualisme patrimonial" vient renforcer "l'individualisme citoyen" et affecte d'autant plus le lien social. (Orléans A. 1999). Dès lors, une politique d'emploi efficiente qui préserve les équilibres sociaux et politiques se doit de recréer des réseaux de solidarité. Cette analyse rejoint celle de Anton Brender (2002) qui envisage aussi la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles formes de solidarité au service de la prospérité collective, l'action publique pouvant donner corps à son tour à cette communauté de destin. C'est bien de cette action publique dont il s'agit dans le dernier ouvrage de Bernard Gazier

(2003) afin de rendre viable les « marchés transitionnels » de l'emploi. Ces marchés ne sont que le reflet de situations d'alternance subies en matière d'emploi, génératrices de tensions, de changements, de ruptures, voire de catastrophes qui dépassent le seul univers du travail et qui demandent une réforme de la société toute entière.

Le nouveau mode de régulation "post-fordien" se veut global, effaçant les frontières en exacerbant la concurrence internationale et les flux tant financiers que commerciaux. Il fait sentir ses effets sur les diverses composantes du contrat de travail (la stabilité de l'emploi, la variabilité des horaires, la flexibilité du travail et des salaires, etc.), du volume de l'emploi en redéfinissant les logiques spatiales d'implantation des activités productives, car les investissements et les placements financiers s'opèrent sur les territoires les plus attractifs. Mais l'influence de ce nouveau modèle, se fait également ressentir à l'intérieur même de l'entreprise en effritant progressivement la dimension sociale du rapport salarial. Par exemple, la généralisation de nouvelles modalités de régulation sociale comme le marketing interne (Floris B. 2003) ou le management par la qualité (Mispelblom F. 1995) contribuent à introduire, à l'intérieur de la relation de travail, un rapport de surveillance et de concurrence qui détériore l'identité au travail (Sainsaulieu R. et al 1983) et réduit les possibilités d'action collective. Dès lors, même pour les bénéficiaires de la globalisation (ceux qui ont un emploi stable bien rémunéré), le travail n'est plus producteur d'un lien social fort et se résume peu à peu à une relation marchande client-fournisseur. Ainsi, la mondialisation participe à un mode de régulation qui, dans et en dehors de l'entreprise, tend à réduire l'individu à la seule dimension économique. Conséquence prévue et dénoncée par certains philosophes (Marcuse H. 1989) et les tenants de l'économie solidaire.

3. L'ECONOMIE SOLIDAIRE UNE REPOSE AUX EXTERNALITES NEGATIVES DE LA MONDIALISATION ?

Dans la première partie, nous avons montré que, si d'un point de vue global, la mondialisation avait des conséquences économiques positives, elle engendrait également des « externalités négatives ». Pour simplifier, ces dernières sont au nombre de quatre :

- La rentabilisation accrue du travail qui devient une variable d'ajustement. D'où progression du chômage et développement de la précarité du travail, qui se traduisent, au niveau européen, par une paupérisation de la population ⁷ (Clément A., Goujon D.2001)

- La marchandisation accrue des activités humaines. La mondialisation économique s'accompagne d'une tertiarisation de l'économie occidentale. Des pans entiers de l'activité sociale qui se trouvaient hors marché deviennent des industries marchandes : on le voit dans la phase actuelle du cycle de négociation de l'OMC

⁷ Les taux de pauvreté calculés avec des seuils nationaux s'établissent à 5-6% pour les pays les moins touchés (Danemark, Irlande) et 17-18% pour les plus touchés (Portugal et Grèce). Le Royaume-Uni enregistre un taux de 14 % alors que la France, l'Allemagne et l'Espagne enregistrent un taux moyen de 11% Chiffre (Observatoire national de la pauvreté, 2000).

des secteurs comme la culture, la communication, l'éducation et la santé sont aujourd'hui au centre des discussions.

-Le développement des inégalités spatiales. La dernière phase de la mondialisation a creusé les inégalités entre le Nord et le Sud. Dans les pays occidentaux, elle a également accru les écarts entre les régions, puisque les bassins mono-industriels de main-d'œuvre peu qualifiée ont perdu beaucoup d'emplois.

-La captation croissante du revenu global par le capital. Cette dernière est la conséquence d'une désinflation compétitive imposée par la globalisation financière et l'hégémonie des impératifs financiers dans la gestion des entreprises.

Ces quatre phénomènes contribuent à affaiblir le lien social dans un contexte européen marqué par une forte montée de l'exclusion : 60 millions de citoyens européens vivent sous le seuil de pauvreté. D'où le développement de nouvelles pratiques économiques, qui sous des noms différents, cherchent, dans les pays de l'Union à lutter simultanément contre ces « externalités négatives » (Baglio A., 2001). Ce sont ces pratiques multiformes, regroupées sous le vocable francophone d'économie solidaire, que nous allons maintenant analyser, en précisant que par « Economie solidaire » nous désignons les activités économiques qui i) sont mises en œuvre par des citoyens au sein de la société civile, ii) dont la finalité n'est pas le profit, mais la solidarité, iii) qui sont sous-tendues par un discours critique envers la mondialisation libérale, une utopie politique visant à « globaliser la solidarité »⁸. Il s'agit donc moins de dénoncer la mondialisation que d'œuvrer pour une autre mondialisation : « un autre monde est possible » disent les participants au Forum social mondial de Porto Alegre, ainsi que René Passet (2001).

3.1 L'économie solidaire : des réponses pragmatiques à l'affaiblissement du lien social.

Selon ces militants, l'économie solidaire se veut une « utopie concrète » (Collectif MB2, 2001). Alors qu'en économie de marché, la production se réalise dans une logique d'efficacité de l'emploi du facteur travail et de la rentabilisation du capital, les pratiques solidaires cherchent à s'émanciper de ces deux logiques. Par exemple, des initiatives comme les régies de quartier, les jardins de cocagne et certaines coopératives (par exemple celle membre du réseau REPAS : réseau des entreprises pour une économie alternative et solidaire) se positionnent clairement pour que le travail soit d'abord une source d'intégration sociale et d'émancipation individuelle et non pas un facteur de production à rentabiliser (Demoustier D., Sauvage P., 2001). Ainsi dans les régies, des personnes du quartier éloignées de l'emploi, réalisent des travaux de proximité (définis de manière collégiale par les habitants et les pouvoirs publics). Cette implication contribue non seulement à l'amélioration du cadre de vie (ce que pourrait faire une entreprise privée), mais aussi et surtout, par valorisation des individus et construction collective du service, améliore le climat social des quartiers dit sensibles. Par ailleurs, l'économie solidaire cherche à développer des services permettant de renouer le lien social tout en évitant la

⁸ Titre générique des deux rencontres mondiales des acteurs se réclamant de l'économie solidaire (Lima, 1997 ; Québec, 2001)

marchandisation des rapports sociaux. Pour maintenir cet équilibre délicat ou « le service n'est pas un produit » (Gadrey J. 1996), mais un lien co-construit, les organisations de l'économie solidaire développent des espaces publics de proximité où les usagers et les entrepreneurs élaborent en commun le service mis en place (Laville JL. 2000). Les exemples les plus connus étant les crèches parentales, les réseaux d'échanges de savoirs et les systèmes d'échange locaux. Le point commun à toutes ces initiatives est de mettre fin à la dichotomie client-fournisseur en faisant de chaque individu un acteur-bénéficiaire du service. Ce mode de production et de distribution permet d'échapper à la sélection opérée par les critères de marché en rendant les services accessibles indépendamment du niveau de revenu monétaire. De même, l'économie solidaire cherche à remédier aux inégalités spatiales les plus criantes. Au niveau international, se développe ce que l'on nomme le commerce équitable qui vise à remédier aux inégalités Nord-Sud par un jeu gagnant-gagnant : les producteurs reçoivent un revenu fixe leur permettant de vivre décemment de leur production et de contribuer au développement local. En contrepartie de ce surcoût, les consommateurs du Nord bénéficient de produits dont la qualité est garantie par un label ⁹ et deviennent les acteurs d'une autre mondialisation (Bucollo E. 2003). Mais l'action de l'économie solidaire touche également les territoires en voie de désindustrialisation. Il existe par exemple, en France, des Pôles d'économie solidaires, structures où les pouvoirs publics, les créateurs d'activités innovantes et les citoyens décident et accompagnent collectivement la mise en place de nouvelles activités contribuant au développement local (Codello P. 2003). Ces structures sont définies par les acteurs les ayant mis en place comme "*...des initiatives socio-économiques pour accompagner des projets de création d'activités. Ils prônent des principes de fonctionnement originaux : coopération entre les différents milieux socio-économiques, mixité des ressources, et articulation entre le développement personnel et le développement territorial*" (Magnen JP. 1998). Enfin, l'économie solidaire s'oppose de multiples façons aux « externalités négatives » engendrées par la globalisation financière. D'une part, à la logique de pure rentabilisation financière des capitaux, l'économie solidaire propose une épargne solidaire, c'est-à-dire des produits de placement (fonds communs de placements éthiques) ou d'épargne (CIGALES) qui cherchent à surborder la logique financière à une logique sociale de lutte contre l'exclusion (Servet JM., Vallat D. 2001). De plus, les discours des acteurs de l'économie solidaire s'inscrivent clairement dans une thématique du développement durable (Dacheux E., Goujon D., 2002) qui vise à limiter le développement économique de manière à ne pas compromettre le développement écologique de la planète. Ainsi, l'économie solidaire participe à la nécessaire remise en cause de la mesure économique de la richesse. L'échange de réciprocité étant au fondement de l'économie solidaire (Laville JL. 2000), il s'agit de mettre en œuvre des systèmes alternatifs de gestion (Garrigues B. 2001) et de construire d'autres indicateurs de richesse que la croissance du PIB (Viveret P. 2002).

⁹ Le plus connu, au niveau européen étant Max Havelaar.

On le voit à travers les actions multiples menées par l'économie solidaire, l'objectif est de substituer d'autres critères à ceux privilégiés par la globalisation financière. Aux critères de rentabilité pure qui structurent l'activité humaine dans le sens de l'individualisme et de la "lucrativité", l'économie solidaire propose d'impliquer les acteurs dans des actions oeuvrant en faveur d'une mondialisation conforme à des critères éthiques, sociétaux et écologiques (Roustang G. 2003). Ce mouvement préfigure le besoin d'une politique internationale venant réguler voire contrôler la mondialisation libérale. On touche là à l'une des limites de l'économie solidaire dont les activités concrètes ne parviennent pas à remettre en cause la logique de fonctionnement de la mondialisation actuelle.

3.2. L'économie solidaire : une réponse limitée et insuffisante.

L'économie solidaire est un ensemble d'activités multiformes qui cherchent à faire émerger une autre mondialisation en développant des activités économiques subordonnées non pas au profit mais à la création du lien social. Cette volonté de replacer l'activité économique au service de l'homme se heurte à des limites nombreuses. Les premières tiennent aux actions entreprises dans les quatre domaines identifiées. L'économie solidaire parvient parfois à s'émanciper de la logique de rentabilisation du facteur travail. Cependant, cette émancipation ne concerne pas l'ensemble des activités se réclamant de l'économie solidaire. De nombreuses entreprises solidaires en concurrence avec les entreprises marchandes - notamment dans le domaine de l'insertion par l'économique - se voient contraintes de sélectionner les employés en fonction de leurs aptitudes au travail - ce qui exclue les personnes les plus loin de l'emploi - et imposent des conditions de travail et de salaires incompatibles avec la valorisation des individus. De plus, ces initiatives d'économie solidaires mettent en œuvre des formes expérimentales de travail et/ou utilisent des contrats de travail atypiques (emplois aidés, par exemple) qui contribuent à une flexibilité accrue du travail et à une remise en cause de la protection sociale. Même si les initiatives que nous avons évoquées parviennent à élaborer de nouveaux services sans "marchandiser" les rapports sociaux, souvent l'économie solidaire sert de « tête chercheuse » permettant au marché de détecter de nouvelles niches. Par exemple, l'aide à domicile aux personnes âgées est devenue un secteur où les entreprises privées investissent et comble d'ironie, dénoncent la concurrence déloyale opérée par les associations. De même, l'insertion par l'économique est devenue un véritable marché sur lequel s'affrontent des organisations se réclamant de l'économie solidaire et entreprises marchandes. Par ailleurs, le développement des initiatives d'économie solidaire peut être appréhendé comme une « externalisation » des fonctions de l'Etat providence qui se désengage de certaines de ses missions de service public. Ce qui troisième point, peut contribuer à renforcer les inégalités entre territoires, entre bassins à forte vie associative et économique où les associations et le marché viennent suppléer les défaillances de l'Etat et les bassins, notamment en zone rurale, à rentabilité faible et/ou à tissu associatif pauvre. En ce qui concerne les relations Nord-Sud, des initiatives comme le commerce équitable et le tourisme

solidaire restent infra-marginales dans le commerce mondial et ne sont accessibles qu'à une partie de la population (sensibilisée et fortunée). Enfin, quatrième point, la finance solidaire. La recherche d'une nouvelle mesure de la richesse et de nouveaux outils de gestion sont des initiatives qui restent minoritaires car elles se heurtent à des obligations légales (au niveau de la comptabilité par exemple), à des difficultés techniques (comment mesurer l'utilité sociale d'une activité ?) et, surtout, à une pensée économique qui imprègne bien plus qu'on ne le pense notre façon d'appréhender et de concevoir le monde (Latouche S. 2001).

A ces critiques concernant la portée des actions de l'économie solidaire visant les « externalités négatives » de l'actuelle mondialisation, s'ajoute des insuffisances portant sur la nature même de l'économie solidaire. Nous en avons relevé quatre :

- 1. L'extrême dépendance du projet alternatif de l'économie solidaire vis-à-vis de la logique de rentabilisation du capital propre à l'économie de marché.

- 2. Les pratiques de l'économie solidaire laissent à penser qu'il est possible de recréer des solidarités uniquement à partir des "bonnes volontés" locales. Approche pragmatique qui est en contradiction avec le discours politique global de l'économie solidaire (cf. première partie), puisque cette focalisation exclusive sur la nécessaire coordination de l'action locale revient à faire l'hypothèse que le système économique mondialisé et sa logique de fonctionnement, ne pèsent pas sur les comportements locaux, l'aménagement du territoire et les politiques sociales.

3. Dans le prolongement de l'idée précédente - aide toi le ciel t'aidera -, l'économie solidaire en mettant en avant les pratiques solidaires innovantes, passe sous silence les dysfonctionnements macro-économiques. C'est donc un projet politique qui s'en prend à l'hégémonie de l'économie libérale mais, dans le même temps, en ne s'intéressant pas aux logiques de fonctionnement et de dysfonctionnement du système économique, détourne la réflexion critique - la pensée hétérodoxe - du champ de l'économie. La solution à l'exclusion, n'est pas uniquement du ressort des individus, de leur volonté d'action, de leurs vertus citoyennes ; elle n'est pas uniquement politique mais aussi de l'ordre de l'économique. Il faut comprendre les causes profondes de la pauvreté, les rechercher au niveau de la production de richesses, avant de trancher sur les modalités politiques et sociales à suivre pour aller à leur rencontre.

- 4. A l'inverse des questions sociales antérieures, le projet de l'économie solidaire ne débouche pas sur une critique des rapports économiques et sociaux capitalistes, mais davantage sur une mise en cause profonde des interventions de l'Etat Providence. Il s'agit donc, en premier lieu, de réformer l'édifice social mis en place à la sortie du XIX^{ème} siècle pour faire face aux inégalités sociales produites par la logique économique. Aujourd'hui, en période de rationalisation des dépenses sociales et d'hégémonie des rapports marchands, l'Etat est amené, à la manière des grandes entreprises, à "externaliser" une partie de sa production. Le secteur associatif (voire l'entreprise privée parée du blason "solidaire"), se fait le sous-traitant de l'Etat Providence, en participant à la politique de lutte contre l'exclusion. Ce faisant, on risque de formaliser et par là même d'assujettir à la logique marchande les activités domestiques et relationnelles qui échappent encore à

l'économie marchande. En participant malgré elle, à la "marchandisation du social", l'économie solidaire risque de s'inscrire moins dans une logique d'opposition à l'économie libérale que dans celle de son renforcement et de sa pérennisation.

CONCLUSION

La mondialisation peut être un formidable multiplicateur de richesses par sa capacité à étendre à l'échelle planétaire des sites de production. Mais actuellement "ça ne marche pas" (Stiglitz J.E., 2002), à cause principalement des débordements de la finance internationale. De sorte qu'on assiste, dans la plupart des pays industrialisés, à une déstructuration du lien social. En réponse à cette déstructuration se développent des initiatives d'économie solidaire. Or, si de telles initiatives ont des effets locaux réels, elles mésestiment les causes économiques de la pauvreté. Elles donnent à penser qu'il est suffisant d'appliquer autrement la logique économique, de l'imprégner de démocratie et de citoyenneté, pour que l'on obtienne des résultats différents, plus empreints de social. Cependant, l'économie solidaire, demeure un projet intéressant car il vise à repenser une nouvelle articulation entre l'Etat, la société civile et le marché. Si elle veut combattre efficacement les « externalités négatives » de la globalisation, cette nouvelle articulation doit impérativement dépasser le cadre local dans lequel elle émerge. L'Union Européenne sera-t-elle le cadre d'action permettant le développement d'un projet socio-économique alternatif à la globalisation ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREFF W. (1996), *Les multinationales globales*, Paris, La Découverte.
- BAGLIO A. (2001), "Emergences sur la scène publique européenne", *Pour*, N°72.
- BENKO G. et LIPIETZ A. (1992), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.
- BENKO G. et LIPIETZ A. (2000), *La richesse des régions, la nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF.
- BERTHAUD P. et ROCCA M. (2000), "Les relations mondialisation-travail : un panorama des approches théoriques", *Economies et Sociétés*, n°9, série F-37.
- BOYER R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, Agalma, La Découverte.
- BOYER R. (1987), *La flexibilité en Europe*, Paris, La Découverte.
- BOYER R. (1997), "Les mots et les réalités, mondialisation : au-delà des mythes" *in Les dossiers de l'état du monde 1997*, Paris, La Découverte.
- BOYER R., JUILLARD M. (1998), "Mondialisation et construction européenne : le rapport salarial et les ajustement du marché du travail tendent-ils à converger ?", *Contribution au contrat finalisé Commissariat du Plan, CEPREMAP*.
- BRAUDEL F. (1979), "Civilisation matérielle, économie et capitalisme" tome 3 *Le temps du monde*, Paris, A. Colin.
- BRAUDEL F. (1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs Flammarion.

- BRENDER A. (2002), *La France face à la mondialisation*, Paris, La Découverte.
- BUCOLO E. (2003), « Le commerce équitable », Hermès, N°37.
- CASTELLS M. (1998), *La société en réseaux*, T.1 : *L'ère de l'information*, Paris, Ed Fayard.
- CHESNAIS F. (1994), *La mondialisation du capital*, Paris, Syros.
- CLEMENT A., GOUJON D. 2001, « convergence des politiques sociales en Europe », in *intégration européenne et économie sociale*, Dir Dervaux B. et al, Paris, L'Harmattan.
- CODOLLO P. (2003), « Le pôle d'économie solidaire », Hermès, N°37.
- COHEN D. (1999), *Nos temps modernes*, Paris, Champs Flammarion.
- COLLECTIF MB2 (2001), *Pour une économie alternative et solidaire*, Paris, L'Harmattan.
- COURLET C. (2001), *Territoires et régions, les grands oubliés du développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2002), "De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire", Recma, N°284.
- DEMOUSTIER D., SAUVAGE P. (2001), « Décloisonner l'économie et le social », in *Exclusion et liens financiers*, Dir Servet J.M., et Vallat D., Paris, Economica.
- DOERINGER P., PIORE M. (1971), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, D.C Massachusetts, Lexington Mass.
- EUZEBY C. (1998), *Mutations économiques et sociaux contemporaines*, Paris, Topos, Dunod.
- FLORIS B. (2003), « Espace public et sphère économique », Hermès N°37.
- FONTVIEILLE L., MICHEL S. (1999), "La dimension humaine dans les théories du développement : poussées objectives et reculs dans les années de crise", *Communication au séminaire annuel Travail et Mondialisation*, Grenoble, 2-3 déc 1998, IREPD/IRD.
- GADREY J. (1996), *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GARRIGUES B. (2001), « pour un système alternatif de gestion » in MB2, *Pour une économie alternative et solidaire*, Paris, L'Harmattan.
- GAZIER B.(2003), *Tous sublimes, vers un nouvel plein emploi*, Paris, Flammarion.
- GROU P. (2000), "Mondialisation, démultiplication d'espaces économiques et déficits de contre-pouvoirs", *Economies et Sociétés*, n° 5, série P-36.
- HOANG-NGOC L. (1996), *Salaires et emploi, une critique de la pensée unique*, Paris, Syros.
- KUZNETS S. (1955), "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review* 45 : 1-28.
- LAMOTTE B., MOUNIER A. coord. (1999), " Transformation du travail et croissance économique", *Séminaire annuel Travail et mondialisation*, Grenoble, IREPD/IRD.
- LATOUCHE S. (2001), « Malaise dans l'association ou pourquoi l'économie solidaire me laisse perplexe », in Laville JL. et al, *Association, démocratie et société civile*, La découverte.

- LAVILLE JL. (2000), *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MADDISON A. (2001), *L'économie mondiale, une perspective millénaire*, Paris, OCDE.
- MAGNEN JP. (1998), *Emergence d'un développement alternatif en France*, DESUP, Université de Paris XII
- MARCUSE H (1989), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Les Editions de Minuit.
- MICHALET C A. (1993), "Globalisation, attractivité et politique industrielle", in CORIAT B., TADDEI D. (éd), *Entreprise France, Made in France/2*, Paris, Le Livre de Poche.
- MICHALET C A. (2000), "Configurations de la mondialisation, configurations du pouvoir", *Economies et Sociétés*, n° 5, série P-36.
- MISPELBLUM F. (1995), *Au-delà de la qualité*, Paris, Syros.
- MOUHOUD E.M. (1990), "Déspécialisation et délocalisation : l'exemple du textile-habillement en RFA", *Problèmes Economiques*, n° 2157, 10 janvier.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETE (2000), *Rapport 2000*, Paris, La Documentation française.
- OCDE (2001), *Développement durable, les grandes questions*, Paris, OCDE.
- ORLEANS A. (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Ed Odile Jacob.
- PASSET R (2001)
- ROUSTANG G. (2003), *Démocratie : le risque du marché*, Paris, Desclée de Brouwer.
- SERVET JM., VALLAT D, Dir. (2001), *exclusion et lies financiers*, Paris, Economica.
- SESSI (1996), "Enquête mondialisation" *Direction Générale des stratégies industrielles*.
- STIGLITZ J.E (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- TERNAUX P. (1998), "Mobilité des activités productives dans les industries du textile-habillement" in Rapport au Commissariat au Plan, *Délocalisations-Relocalisations d'activités*, Dir Colletis G. et Hollard M., Grenoble, IREPD.
- TERNAUX P. (1999), "Internationalisation et place du local dans les mutations", in Saillard Y. (Ed) *Contributions à l'analyse des mutations du travail*, Toulouse, Octarès.
- VIVERET P. (2002), *Reconsidérer la richesse*, Rapport pour la délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité.